



**INCIDENCES NATURA 2000
NOTICE D'ÉVALUATION SIMPLIFIÉE**

Formulaire projets de travaux ou d'activités pour répondre à la question préalable : le projet est-il susceptible d'avoir des incidences sur un ou plusieurs sites Natura 2000 ?

Coordonnées du porteur de projet :

Nom (personne morale ou physique) : MAIRIE DE PENVENAN
Adresse : 10 Place de l'Eglise
22710 PENVENAN
Téléphone : 02 96 92 67 59 Fax : 02 96 92 74 64
Email : accueil.mairie@ville-penvenan.fr

A- Evaluation préliminaire

a. Nature du projet

Préciser le type d'aménagement prévu, la nature de l'activité (exemple : canalisation d'eau, création d'un pont, curage d'un fossé, drainage, création de digue, création d'un sentier, survol drone, etc.).

Implantation de panneaux d'information et de sensibilisation aux entrées de plage.
(cf. note descriptive jointe)

b. Situation du projet

Lieu du projet:

Commune de Penvénan :

- Plage des dunes
- Plage de Rohannic
- Port-Blanc et Plage du Voleur
- Grève de Pellinec
- Buguélès

Le projet est situé en :

- | | |
|---|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Site classé | <input type="checkbox"/> Parc Naturel Régional |
| <input checked="" type="checkbox"/> Site inscrit | <input type="checkbox"/> ZNIEFF |
| <input type="checkbox"/> Réserve Naturelle | <input type="checkbox"/> Zone ZICO |
| <input type="checkbox"/> Arrêté de protection de biotope | <input type="checkbox"/> Zone RAMSAR |
| <input type="checkbox"/> Parc Naturel National | |
| <input checked="" type="checkbox"/> Espace remarquable Loi Littoral | |

Le projet est situé :

Cas 1) Hors site Natura 2000

Cas 2) A proximité de site(s) Natura 2000

Dans ce cas, citer les noms du ou des sites concerné(s):

- | | |
|--|-------------------------|
| <input type="checkbox"/> FR5300009 "Côte de Granit Rose-Sept-Iles" | Distance aproximative : |
| <input type="checkbox"/> FR5310011 "Côte de Granit Rose-Sept-Iles" | Distance aproximative : |
| <input type="checkbox"/> FR 5300010 "Trégor-Goëlo" | Distance aproximative : |
| <input type="checkbox"/> FR 5310070"Trégor-Goëlo" | Distance aproximative : |
| <input type="checkbox"/> | Distance aproximative : |

Cas 3) A l'intérieur de site(s) Natura 2000

Dans ce cas, citer les noms du ou des sites concerné(s):

- | |
|--|
| <input type="checkbox"/> FR5300009 « Côte de Granit Rose-Sept-Iles » |
| <input type="checkbox"/> FR5310011 « Côte de Granit Rose-Sept-Iles » |
| <input checked="" type="checkbox"/> FR 5300010 "Trégor-Goëlo" |
| <input checked="" type="checkbox"/> FR 5310070"Trégor-Goëlo" |

-Dans les cas 2) et 3), joindre une carte de localisation précise du projet par rapport au périmètre du ou des sites Natura 2000 concernés

-Dans le cas 3), joindre un plan de situation détaillé au 25 000^{ème} avec superposition de la cartographie des habitats d'intérêt communautaire (se rapprocher de l'opérateur du site Natura 2000 pour obtenir ces données).

Voir cartes en annexe

c. Evaluation préliminaire

A l'aide d'un exposé sommaire mais argumenté, décrire les incidences possibles du projet sur l'état de conservation des habitats ou des espèces ayant justifié la désignation du ou des site(s) Natura 2000.

L'implantation des panneaux est déterminée de manière à éviter tout impact sur les habitats terrestres d'intérêt communautaire : localisation en dehors des habitats, pas de travail du sol à proximité des habitats.

D'autre part, les panneaux ont une vocation de sensibilisation sur la protection des laisses de mer, des oiseaux nicheurs et hivernants, ainsi que sur les bonnes pratiques et la réglementation de la pêche à pied.

Les incidences possibles du projet sont donc favorables aux habitats et aux espèces ayant justifié la désignation du site.

Le projet, de par sa nature, son importance, sa localisation à l'intérieur du site ou sa proximité, la topographie, l'hydrographie, le fonctionnement des écosystèmes, les caractéristiques des habitats et espèces pour lesquels le site a été désigné, est susceptible d'avoir des incidences sur le ou les sites Natura 2000 concernés

Oui

Non (Répondre par oui ou par non en cochant une case)

Si la case « non » est cochée, l'évaluation est terminée, sinon continuer à l'étape suivante.

d. Evaluation détaillée

Réaliser une analyse des différents effets du projet sur le ou les site(s) : permanents et temporaires, directs ou indirects, cumulés avec ceux d'autres projets portés par le même demandeur.

*Incidences temporaires pendant les travaux (poussières, bruits, pollution accidentelle)
Incidences permanentes (création d'une voie d'accès, rejets dans le milieu pendant l'exploitation)
Incidences directes (altération ou destruction d'habitats directement lié à l'aménagement ou à l'exploitation du projet).
Incidences indirectes (effets décalés dans le temps ou dans l'espace)
Incidences cumulées avec d'autres projets portés par le même demandeur.*

Des guides méthodologiques thématiques (dragages, projets éoliens, projets de carrières, manifestations sportives) sont à la disposition des porteurs de projets pour les aider à identifier et hiérarchiser les incidences. Ces guides sont téléchargeable sur le portail Natura 2000 à l'adresse suivante : <http://www.natura2000.fr/outils-et-methodes/documentation/>

Si le projet n'est pas susceptible d'avoir des incidences significatives au regard des objectifs de conservation du ou des site(s) Natura 2000 concernés, l'évaluation est terminée, sinon continuer à l'étape suivante.

B- Mesures de réduction ou de suppression des incidences

Remplir le tableau figurant en annexe

*Lorsque les étapes décrites aux c) et d) ci-dessus ont caractérisé un ou plusieurs effets significatifs certains ou probables sur un ou plusieurs sites Natura 2000, l'évaluation intègre des mesures de correction (déplacement du projet, réduction de son envergure, utilisation de méthodes alternatives, etc...) pour supprimer ou atténuer les dits effets.
Ces propositions engagent le porteur du projet pour son éventuelle réalisation.*

C- Conclusion (A remplir obligatoirement)

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet.

A titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :

- Une surface relativement importante d'habitat d'intérêt communautaire ou habitat d'espèce est détruite ou dégradée à l'échelle du site Natura 2000
- Une espèce d'intérêt communautaire est détruite ou perturbée dans la réalisation de son cycle vital

Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence ?

NON : ce formulaire accompagné de ses pièces jointes est à remettre au service instructeur concerné.

OUI : l'évaluation d'incidences doit se poursuivre. Un dossier complet dont le contenu est décrit dans l'article R 414-23 du code de l'environnement doit être établi et transmis au service instructeur concerné.

A (lieu) : PENVENAN

Signature :

Le (date) : 20 JU 2025



Le Maire,
Denise PRUD'HOME



Projet signalétique plages harmonisée

Rochanic Penvenan

Légende

Signalétique plages

- Entrée plage support à créer

Statuts de protection

- Sites Natura 2000 au titre de la Directive Habitats
- Sites Natura 2000 au titre de la Directive Oiseaux

Trégor-Golfe IJC terrestres

- 1210 - Végétation annuelle des hausses de mer
- 1230 : Falaises avec végétation des côtes atlantiques et bathiques

Limites administratives

- Cadastre
- Limites communales



Sources : LTC / DREAL Bretagne /
Orthophoto Géobratagis 2021

Projet signalétique plages harmonisée



Pellinec Penvenan

Légende

Signalétique plages

- Entrée plage support à créer
- Potelet entrée secondaire

Statuts de protection

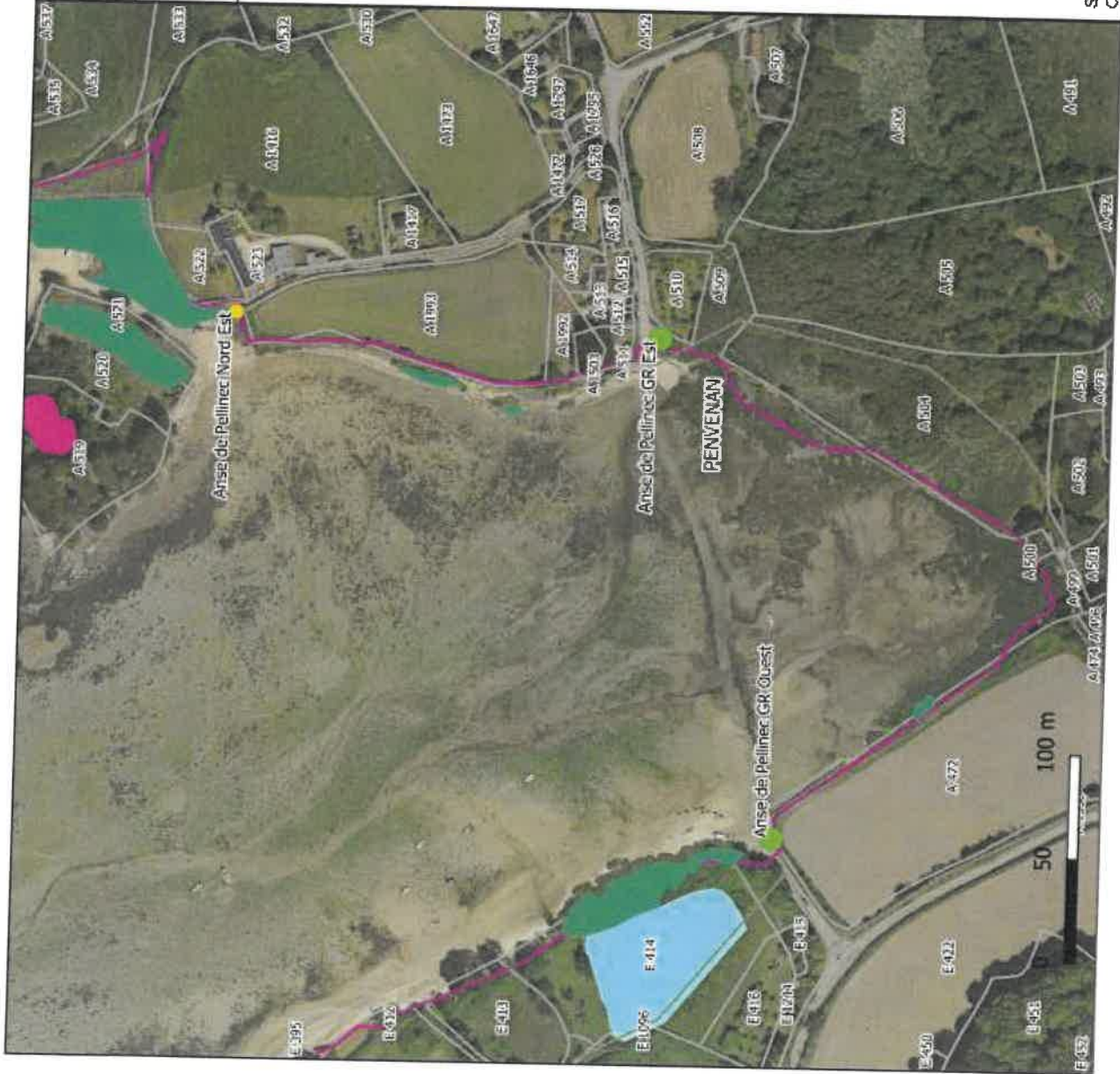
- Sites Natura 2000 au titre de la Directive Habitats
- Sites Natura 2000 au titre de la Directive Oiseaux

Trégor-Golfe IHC terrestres

- 1330 : Prés-salés atlantiques
- 1330x1330
- 4030 : Landes sèches européennes
- 6430 : Mégaphorbiaies hygrophiles d'outlets planifloraux et des étages montagnard à alpin

Limites administratives

- Cadastre
- Limites communales



Sources : LTC / DREAL Bretagne /
Orthophoto Geoportail 2021



Projet signalétique plages harmonisée

Les dunes Penvenan

Légende

Signalétique plages

- Entrée plage support à créer
- Potelet entrée secondaire

Statuts de protection

- Sites Natura 2000 au titre de la Directive Habitats
- Sites Natura 2000 au titre de la Directive Oiseaux

Tréport-Groëffo HIC terrestres

- 1210 - Végétation annuelle des laisses de mer
- 1220 - Végétation vivace des rivages de galets
- 1230 : Faisais avec végétation des côtes atlantiques et baltiques
- 2120 : Dunes mobiles du cordon littoral à *Ammophila arenaria* (dunes blanches)
- 2130* : Dunes côtières fixées à végétation herbacée (dunes grises) *

Limites administratives

- Cadastre
- Limites communales



Sources : LTC / DREAL Bretagne /
Orthophoto Geobretagne 2021


**Le Voleur
 Penvénan**

Légende


Signalétique plages

 Entrée plage support à créer

Statuts de protection

 Sites Natura 2000
 au titre de la Directive Habitats
 Sites Natura 2000
 au titre de la Directive Oiseaux

Trégar-Goùlo MIC barreaux

 1230 : Falaises avec végétation
des côtes atlantiques et baltiques

Limites administratives

 Cadastre
 Limites communales



**Buguézés
 Penvenan**

Légende

Signalétique plages

● Entrée plage support à créer

Statuts de protection

■ Sites Natura 2000
 au titre de la Directive Habitats

■ Sites Natura 2000
 au titre de la Directive Oiseaux

Limites administratives

■ Cadastre

■ Limites communales

